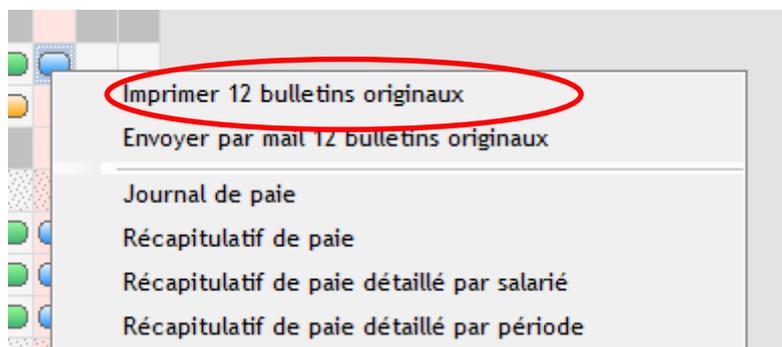


## Editer les bulletins de salaire

L'édition des bulletins est possible lorsque qu'IDEO vous a informé que vous pouviez éditer les bulletins de salaire.

Cliquer droit sur la bulle bleue dans la ligne « bulletins » puis sur « Imprimer X bulletins originaux »

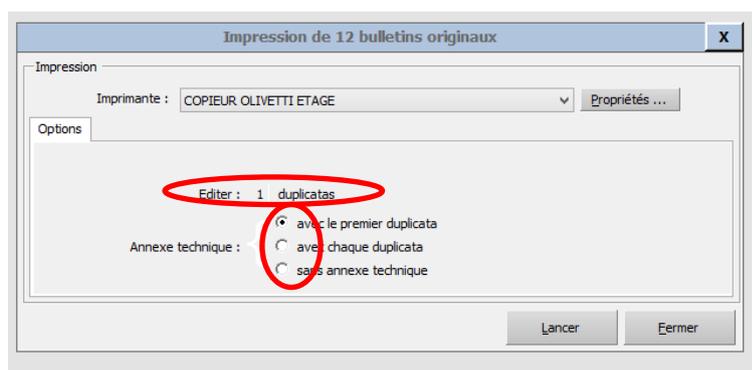
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Bulletins	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Déclarations	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●



Vous pouvez éditer vos bulletins de paie avec les options suivantes :

- ☛ Nombre de duplicata : vous pouvez mettre 1 si vous souhaitez éditer une copie pour vos archives.
- ☛ L'annexe technique (explications des calculs de la CSG, réductions bas salaire,...).

Par défaut, il sera coché « sans annexe technique » mais vous pouvez modifier l'option désirée.



Une fois les bulletins édités, les bulles des bulletins édités passent en verts.